

SALARIÉ - RENOUELEMENT

- ❑ 2 photographies récentes et conformes
- ❑ visa long séjour ou titre de séjour en cours de validité
- ❑ copie intégrale de l'acte de naissance avec traduction assermentée
- ❑ passeport (pages état-civil, cachet d'entrée en France)
- ❑ justificatif de domicile de moins de 6 mois à votre nom, en cas d'hébergement attestation sur l'honneur de l'hébergeant datée et signée ainsi que la copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour
- ❑ contrat de travail

Si vous occupez toujours l'emploi qui a justifié la délivrance de la dernière autorisation de travail :

- ❑ Autorisation de travail correspondant au poste occupé (CERFA n° 15187*02) ou autorisation de travail dématérialisée) ;
- ❑ Élément de la déclaration sociale nominative de l'employeur vous concernant avant la demande de renouvellement du titre de séjour ou attestation d'activité ou attestation d'activité professionnelle des 12 derniers mois téléchargeable sur <https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/>

Si votre employeur est un particulier employeur :

- ❑ Attestation de conformité aux déclarations en ligne du contrat de travail (CESU ou autre organisme de déclaration).

Si vous n'occupez plus d'emploi :

- ❑ Attestation du précédent employeur destinée à Pôle Emploi justifiant la rupture du contrat de travail.
- ❑ Avis de situation individuelle établi par pôle emploi.

Si vous avez changé d'emploi :

- ❑ Attestation du précédent employeur destinée à Pôle Emploi justifiant la rupture du contrat de travail.

- formulaire « demande de titre » à compléter et à signer
(document à télécharger)